



**Nombre de conseillers**

En exercice : 49

Présents : 34

Absents : 15

Ayant donné pouvoir : 9

Votants : 43

**Délibération n° 2021D154**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire, convoqué le 14 décembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire, à l'espace « A'Capella » – 1 chemin des Ecottats – 85670 LA CHAPELLE PALLUAU, le **lundi 20 décembre 2021**.

**Présents :**

**AIZENAY** : F. ROY, S. ADELEE, R. URBANEK, Ph. CLAUTOUR, C. BARANGER, F. MORNET  
**APREMONT** : G. CHAMPION, S. BUFFETAUT  
**BEAUFUO** : J-Ph. BODIN  
**BELLEVIGNY** : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, M-D. VILMUS  
**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : V. JOLLY  
**FALLERON** : G. TENAUD, Y. HERBERT  
**GENETOUZE (LA)** : G. PLISSONNEAU  
**GRAND'LANDES** : P. MORINEAU  
**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, C. ROUX, Ch. GAS  
**MACHE** : F. RAGER, C. NEAU  
**PALLUAU** : M. BARRETEAU  
**POIRE-SUR-VIE (LE)** : S. ROIRAND, N. KUNG, M. ROCHAIS, C. RENARD  
**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : M. HERMOUET, M. CHARRIER ENNAERT, F. GUILLET, C. FRAPPIER  
**SAINT-ETIENNE DU BOIS** : G. AIRIAU

**Absents excusés :**

**AIZENAY** : I. GUERINEAU donne pouvoir à C. BARANGER, Ch. GUILLET, M. TRAINEAU  
**BEAUFUO** : D. HERMOUET donne pouvoir à J-Ph. BODIN  
**BELLEVIGNY** : Ph. BRIAUD donne pouvoir à N. DURAND-GAUVRIT, F. FLEURY  
**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : X. PROUTEAU  
**GENETOUZE (LA)** : S. GUIDOUX donne pouvoir à G. PLISSONNEAU  
**PALLUAU** : G. BUTEAU donne pouvoir à M. BARRETEAU  
**POIRE-SUR-VIE (LE)** : A. MARTIN donne pouvoir à S. ROIRAND, J-L. RONDEAU donne pouvoir à S. ROIRAND, Ph. SEGUIN donne pouvoir à M. ROCHAIS  
**SAINT-PAUL MONT PENIT** : Ph. CROCHET donne pouvoir à G. PLISSONNEAU

**Absents :**

**SAINT-ETIENNE DU BOIS** : C. COULON-FEBVRE  
**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : Ch. DURAND

**OBJET : Prolongation de la concession d'aménagement ZA Espace Vie Atlantique Sud – Avenant n° 4.**

Le Président rappelle qu'en 2005, la Communauté de Communes Vie et Boulogne a décidé la réalisation du lotissement à usage d'activités économiques "Espaces Vie Atlantique" situé sur la commune d'Aizenay.

Par délibération en date du 11 juillet 2005, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Vie et Boulogne, a décidé de confier à VENDEE EXPANSION, dans le cadre d'une concession d'aménagement, la réalisation des opérations nécessaires à l'aménagement de ce lotissement à usage d'activités autorisé par arrêté municipal n° LT8500305LE001 en date du 20 mai 2005. La concession d'aménagement a été signée par les deux parties le 25 juillet 2005 pour une durée de 8 ans.

Un avenant n° 1 permettant de prolonger cette concession jusqu'au date du 3 juillet 2013.

Un second avenant de prolongation a été signé en date du 11 juillet 2017 afin de prolonger la concession jusqu'au 31 décembre 2019 puis un 3ème avenant pour les mêmes raisons signé en date du 3 Janvier 2020 permettant de proroger la concession jusqu'au 31 décembre 2021.

A ce jour les surfaces vendues s'élèvent à 116 093 m<sup>2</sup>. La commercialisation de l'Espace Vie Atlantique n'atteint pas les prévisions de commercialisation du bilan de concession établi en 2005.

C'est pour cette raison qu'il est donc nécessaire de modifier à nouveau l'échéance de la concession d'aménagement. **Le présent avenant n° 4 a donc pour objet de proroger la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2022** afin de permettre à Vendée Expansion d'achever la commercialisation et le programme des travaux du lotissement.

**En synthèse, la situation est la suivante :**

- L'aménagement de ce lotissement a été réalisé en 2005-2006 et a permis de viabiliser 158 689 m<sup>2</sup> cessibles.
- A ce jour, 116 093 m<sup>2</sup> sont commercialisés.
- 37 813 m<sup>2</sup> sont disponibles.
- Le prix de cession actuel permettant l'équilibre de l'opération est de 15,50 € HT/m<sup>2</sup> suivant la délibération n° 2015D124 du 23 novembre 2015.

La concession d'aménagement arrive à échéance fin décembre 2021. Etant donné l'état d'avancement de la commercialisation, VENDEE EXPANSION propose à la Communauté de communes Vie et Boulogne de prolonger cette concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2022, soit une année supplémentaire.

**Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver l'avenant n°4 au traité de concession présenté par VENDEE EXPANSION ayant pour objet de prolonger la durée de la concession d'un exercice supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2022.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre,

Le vingt-et-un décembre deux mille vingt et un.

Le Président,  
**Guy PLISSONNEAU**

Publiée et affichée le : 21 décembre 2021

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

